

## L'URBANISME À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL ...



Aujourd'hui, nous habitons dans une commune, nous travaillons sur place ou dans une autre, nous organisons nos loisirs et nos courses dans une troisième... L'intercommunalité est devenue notre territoire de vie à part entière. C'est pourquoi, en 2015, la CCJ a lancé l'élaboration de son PLUi : un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle de nos 19 communes.

### LE PLUi : NOTRE PROJET POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le PLUi a pour objectifs de prévoir les conditions de développement de notre territoire pour les années à venir. Il s'agit d'un projet concerté avec ses 19 communes et vous, habitants, acteurs et usagers du territoire Joviniens.

Le PLUi devra permettre d'organiser le développement durable du territoire à l'échelle intercommunale au travers de divers enjeux tels que :



Favoriser la **mixité sociale** et améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande en logements, tout en limitant la **consommation d'espaces**  
Développer les **modes de circulation doux** pour réduire les gaz à effet de serre  
Définir les besoins en termes d'**équipements** communaux et intercommunaux  
Prendre en compte les **activités économiques** du territoire et les **déplacements** liés  
Développer et structurer l'**attractivité du territoire**, porteur d'innovation  
Prendre en compte les **sensibilités environnementales** et écosystèmes (Natura 2000, zones humides, zones inondables, etc.)

## UN PLUi, C'EST UN DOCUMENT D'URBANISME UNIQUE

*qui fixe les règles d'utilisation du sol sur le territoire intercommunal du Joviniens*

Il **se substitue** aux Cartes Communales, POS et PLU des communes

Il **intègre** les orientations des plans et programmes à grandes échelles

# PLUi

Il **se conforme** au cadre réglementaire national, régional et intercommunal

Il **définit** des orientations stratégiques pour les 10 à 15 années à venir

## L'URBANISME À L'ÉCHELLE DE L'INTERCOMMUNALITÉ



### LE CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLUI

**2015** : Lancement de la démarche, débat en conseil communautaire

**2016/2017** : Réalisation du diagnostic territorial avec évaluation environnementale\*, et étude d'incidences sur la zone Natura 2000\*\*

**2017** : Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables = un projet de territoire pour nos 19 communes

**2017/2018** : Transcriptions réglementaires (zonage et règlement écrit) et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour des zooms spécifiques de développement. Le règlement et le zonage définiront l'usage et la constructibilité des sols, en fonction du projet de territoire

**2018** : Approbation et mise en application du PLUi

\* L'évaluation environnementale s'intéresse à l'ensemble des potentialités ou décisions d'aménagement concernant le territoire.

\*\*L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

>Définir les enjeux du territoire intercommunal

>Établir un projet prospectif

>Utiliser les contraintes et atouts comme leviers pour envisager un projet de territoire à court, moyen et long termes

#### I. PREMIÈRE ÉTAPE : LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Le PLUi s'appuie sur un état initial de l'environnement et sur les évolutions démographiques et économiques récentes observées du territoire Jovinien ; afin d'anticiper les évolutions et les besoins futurs.

La première phase de son élaboration consiste donc à dresser un état des lieux. Des visites de chaque commune ont d'ores et déjà été organisées. Une **réunion publique participative** est prévue le

**Lundi 28 novembre 2016 à 19h00, à Joigny**  
Salle des Champs Blancs - Avenue d'Amélia

## QUI FAIT QUOI ?

---

### UNE **COLLABORATION ÉTROITE** ENTRE LA **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN** ET **LES COMMUNES**

#### **UN DIALOGUE CONSTRUCTIF ENTRE L'INTERCOMMUNALITÉ ET LES COMMUNES**

La Communauté de Communes du Jovinien est à l'initiative de la démarche du PLUi. Elle travaille étroitement et conjointement avec les 19 communes qui la composent.

---

#### **DES EXPERTS POUR GUIDER LA DÉMARCHÉ**

Pour réaliser l'état des lieux du territoire intercommunal (diagnostic de territoire), ainsi que l'ensemble des pièces du PLUi, la Communauté de Communes du Jovinien a choisi le groupement d'études : Agence **Perspectives – Urbanisme et Paysage** et **Planète Verte**. Ce groupement travaille en étroite collaboration avec les élus et techniciens de la CCJ et des communes. La Chambre d'Agriculture de l'Yonne réalise quant à elle le diagnostic agricole et viticole.



#### **UNE CONSULTATION RÉGULIÈRE DES PARTENAIRES ET ACTEURS DU TERRITOIRE**

Tout au long de la procédure, les Personnes Publiques Associées (PPA : État, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département de l'Yonne, Pôle d'Équilibre Territorial et rural -PETR- du SCoT, Chambre d'Agriculture de l'Yonne, ...) sont également sollicitées afin de donner des avis et émettre des recommandations sur le projet du territoire, dans l'ensemble de son articulation avec les documents réglementaires supérieurs et les lois en vigueur.

---

#### **UNE CONCERTATION CONTINUE AVEC VOUS CITOYENS**

Le PLUi est soumis à un **dispositif de concertation** qui accompagne toutes les étapes de son élaboration.

Citoyens, habitants professionnels, acteurs économiques, usagers, **NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS** et **VOUS ÊTES TOUS INVITÉS À VOUS EXPRIMER** sur le devenir de notre territoire.



## IMAGINONS ENSEMBLE, L'AVENIR DU TERRITOIRE

C'est un **vaste programme** qui attend les élus du territoire, les techniciens, **mais aussi vous, citoyens.**

**CHACUN D'ENTRE VOUS,  
HABITANTS, PROFESSIONNELS OU  
REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATION,  
EST INVITÉ À S'EXPRIMER SUR LE  
DEVENIR DU TERRITOIRE.**

Pour ce faire, un **CAHIER DE CONCERTATION** est mis à votre disposition dans chaque commune ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Jovinién, service urbanisme. Dans ce dernier, vous pourrez vous exprimer librement sur vos projets ou questions au vu de la réalisation du PLUi.



Diverses **RÉUNIONS D'INFORMATIONS** seront organisées pendant toute la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Des réunions participatives thématiques vous permettront également de réfléchir, avec les élus et techniciens du territoire, sur les enjeux et orientations à faire valoir.

Une **EXPOSITION ITINÉRANTE** autour des différentes étapes du PLUi sera réalisée et présentée dans les communes de la CCJ.

Vous avez également la possibilité **D'ÉCRIRE PAR COURRIER** au Président de la Communauté de Communes du Jovinién, à l'adresse suivante : Service Urbanisme, 6 quai de l'hôpital 89 300 Joigny. Enfin, une fois finalisé, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal fera l'objet d'une **ENQUÊTE PUBLIQUE**.

**LES PREMIÈRES QUESTIONS À SE POSER :** Où construire dans le respect de nos identités et de nos sensibilités environnementales et paysagères ? Comment accompagner nos entreprises ? Comment faciliter le maintien et le développement de nos exploitants agricoles ? Comment inventer la ville de demain pour nos enfants ? ...

**UN PLUi POUR TOUS : INFORMEZ-VOUS ! ET PARTICIPEZ !**